

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
**Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative**

### Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception : 22/03/2021      Dossier complet le : 22/03/2021      N° d'enregistrement : 2021-10884

#### 1. Intitulé du projet

Construction d'ombrières photovoltaïques sur l'aire de stationnement d'Aqualand Gujan Mestras

#### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

##### 2.1 Personne physique

Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

##### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale      URBASOLAR

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale      Agnès TIXIER, Directrice du Développement

RCS / SIRET    4 9 2 | 3 8 1 | 1 5 7 | 0 0 1 1 3      Forme juridique    SAS

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

#### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
Energie Rubrique 30 Ouvrages de production d'électricité à partir de l'énergie solaire	Installations sur serres et ombrières d'une puissance égale ou supérieure à 250 kWc.

#### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

##### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la création d'ombrières photovoltaïques sur la majeure partie de l'aire de stationnement du parc aqualudique AQUALAND à Gujan Mestras (33).

Cette construction permettra d'offrir aux visiteurs et salariés :

- une protection contre les intempéries
- un confort thermique lors des fortes chaleurs.

Le projet répond également à plusieurs objectifs dont les principales composantes sont les suivantes :

- Amélioration qualitative du site
- Promotion des Énergies Renouvelables

## 4.2 Objectifs du projet

Le projet répond à plusieurs objectifs dont les principales composantes sont les suivantes :

- Amélioration qualitative du site
- Promotion des Energies Renouvelables

Cette démarche s'inscrit pleinement dans les objectifs européens et nationaux fixant les orientations de la politique énergétique conférant une place de premier plan aux énergies renouvelables. L'objectif est de réduire les émissions de gaz à effet de serre tant en réalisant des économies d'énergie, qu'en assurant le développement des énergies renouvelables. L'énergie électrique produite sera injectée sur le réseau public de distribution, venant ainsi renforcer la structure de ce réseau électrique public à proximité d'un bassin de consommation électrique d'environ 20 000 habitants.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

L'état final du sol (stationnements enherbés et voiries en stabilisé) sera semblable à l'actuel.

La construction de l'installation, dès lors que toutes les approbations auront été obtenues se déroulera en plusieurs phases :

- Préparation du site
- Construction des ombrières
- Pose des modules solaires
- Installation des composants électriques
- Raccordement au réseau public
- Gestion des déchets de chantier

Le maître d'ouvrage s'engage à la réalisation d'un chantier vert avec la volonté de réduire l'impact du chantier sur l'environnement :

- limiter les risques et nuisances causées aux riverains du chantier
- limiter les pollutions provoquées
- limiter la quantité de déchets,....

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le service Exploitation prendra en charge la centrale photovoltaïque au moment de sa mise en service et procédera à l'ensemble des actions permettant de garantir, pendant toute la durée de vie de l'ouvrage, la sécurité des biens et des personnes, la pérennité et la performance de l'installation.

Sécurité des biens et des personnes :

Des contrôles systématiques seront réalisés par sur les moyens d'accès, les équipements de sécurité et les matériels incendie présents sur l'ouvrage. Ces examens seront couplés aux contrôles réglementaires imposés par la réglementation française. Ces contrôles seront effectués par des organismes agréés.

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Permis de construire

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface de couverture des ombrières:	environ 18 100 m <sup>2</sup>
Hauteur maximum :	environ 6,00m

**4.6 Localisation du projet**

**Adresse et commune(s)  
d'implantation**

Aqualand Gujan Mestras  
Route des Lacs,  
33470 Gujan-Mestras

**Coordonnées géographiques<sup>1</sup>** Long.   1° 6 7 ' 7   "280 Lat.  44° 37 ' 6   "67N

**Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :**

Point de départ :

Long.    °    '    "      Lat.    °    '    "

Point d'arrivée :

Long.    °    '    "      Lat.    °    '    "

Communes traversées :

**Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6**

**4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?**

Oui

Non

**4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?**

Oui

Non

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?**

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est situé à 2,5 km au sud de la ZNIEFF 2 (720001949) - Bassin d'Arcachon 2,9km au nord de la ZNIEFF 1 (720014148)- Lette de la craste de nezer
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La limite nord commune de Gujan Mestras est située sur l'embouchure de la Gironde.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le PNR des Landes de Gascogne est situé à 5km à l'Est. La commune de Gujan Mestras n'est pas incluse dans le périmètre du PNR.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La ville de Gujan Mestras dispose d'un PPRISM approuvé le 19/04/2019 Le site du projet se situe en dehors de tout périmètre réglementaire. Celui-ci ne concerne effectivement que la frange littorale au nord de la commune.  La ville de Gujan Mestras dispose d'un PPRif prescrit le 01/10/2004 Le projet prend en compte toutes les mesures nécessaires contre le risque incendie. Le SDIS 33 sera consulté pendant l'instruction du permis de construire et les prescriptions énoncées seront strictement respectées.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site se situe : à 2,5km de (ZICO) (ZPS FR7212018) Bassin d'Arcachon et banc d'Arguin à 2,9 km au nord de la zone Natura 2000 (SIC FR7200702) Forêts dunaires de La Teste de Buech
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site classé n'est recensé dans un rayon de 5km

**6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles**

**6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?**

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'est pas prévu d'éclairage nocturne dans le cadre du projet d'ombrières photovoltaïques. Compte tenu du caractère artificialisé de la zone du projet et des caractéristiques des espaces bénéficiant recensées à proximité on peut considérer que le lien entre les ZNIEFF et le projet est faible à nul. La végétation et arbres présents en limite du site d'implantation seront conservés. Environ 70 arbres impactés par le projet seront enlevés en dehors des périodes propices à la nidification (mi-mars à mi-août). En compensation, des arbres seront replantés sur le foncier d'Aqualand et des discussions seront menées avec la mairie pour en replanter sur le foncier communal.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Au vu de l'éloignement et compte tenu de l'usage actuel (parking) de la zone du projet et des caractéristiques des zones Natura 2000 recensées à proximité, on peut considérer que le lien entre les espaces bénéficiant d'une protection réglementaire et le projet est faible à nul.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Au vu de l'éloignement et compte tenu de l'usage actuel (parking) de la zone du projet et des caractéristiques des ZNIEFF et zonages Natura 2000 recensées à proximité, on peut considérer que le lien entre les espaces bénéficiant d'une protection réglementaire et le projet est faible à nul
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non, le projet se situe en zone urbanisée, les ombrières seront implantées sur une aire de stationnement aménagée. La typologie du sol actuel (stationnement engazonné et voirie en stabilisé) restera inchangée.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun risque technologique n'est recensé sur la commune de Gujan-Mestras
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Commune de Gujan Mestras Inondation Feu de Forêt  Le site du projet se situe en dehors de tout périmètre réglementaire.  Les différentes structures de l'installation seront dimensionnées pour résister aux charges climatiques et sismiques et vérifiées par un Bureau de Contrôle.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun trafic supplémentaire. L'activité du site ne sera pas modifiée.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Aucune nuisance sonore.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Aucune nuisance olfactive
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Aucune vibration
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Il n'est pas prévu d'éclairage nocturne dans le cadre du projet d'ombrières photovoltaïques.
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de rejets polluants
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun rejet liquide.
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun effluent, ni déchet à caractère dangereux.
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	



<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet s'intègre dans un site aménagé. Le site actuel est une aire de stationnement du parc aqualudique. La végétation et grands arbres présents en limite du site d'implantation seront conservés et permettront de minimiser l'impact visuel. Il ne sera que peu perceptibles des voies les plus proches et est éloigné des zones résidentielles.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'impact du projet peut être considéré comme positif : - développement des énergies renouvelables - amélioration du confort des usagers - implantation sur un espace aménagé.

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Les contraintes réglementaires seront respectées (reculs /limites ou voies, ...)

Les enjeux environnementaux et paysagers seront pris en compte aux différentes étapes du projet.

Une auto-évaluation permettant une première analyse des enjeux environnementaux du projet est également annexée.

### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Nous estimons donc que ce projet peut être dispensé d'étude d'impact sur l'environnement dans la mesure où une première analyse permet de justifier l'absence d'effets négatifs du projet sur l'environnement.

Par ailleurs, d'un point de vu environnemental, les sensibilités qui ont pu être identifiées sur le site seront prises en compte à chaque étape du projet.

### 8. Annexes

#### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
- Annexe 6: Notice Environnementale - Auto-évaluation

## 9. Engagement et signature

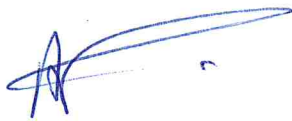
Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Montpellier

le, 16/03/2021

Signature



Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus



Demande d'examen au cas par cas  
Projet d'ombrières photovoltaïques  
Aqualand - Gujan Mestras

Annexe 6 – Auto-évaluation

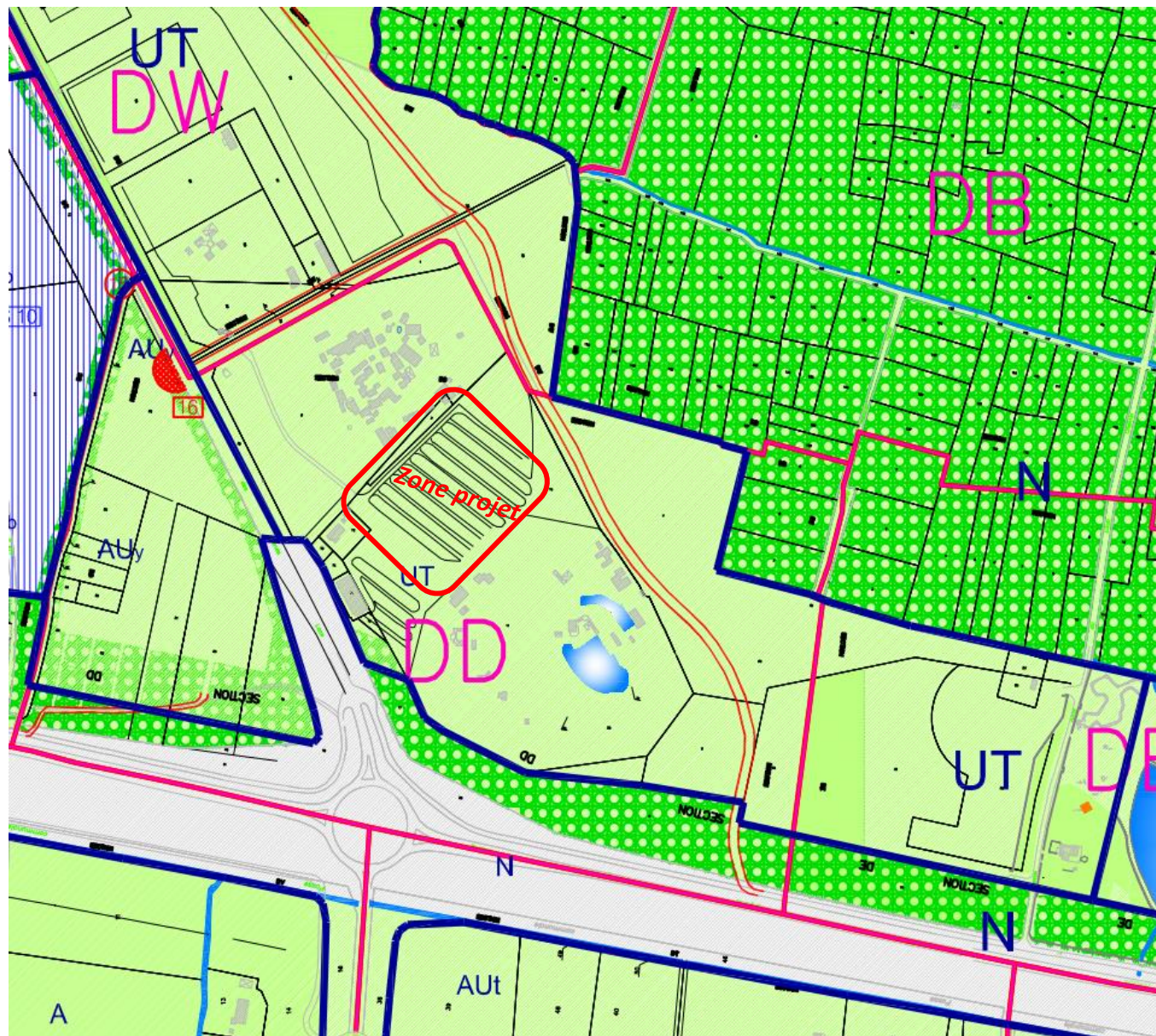


Un projet d'ombrières photovoltaïques doit être compatible avec le document d'urbanisme (POS, PLU, carte communale, ...) de la commune où il est prévu.

La commune de Gujan-Mestras dispose d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé le 18 avril 2005,

Le site du projet est classé en zone « UT » au PLU. La zone UT est destinée à accueillir les équipements et activités à vocation ludique et touristique.

La construction d'ombrières photovoltaïques est compatible avec le règlement de cette zone. Par ailleurs aucune servitude n'est recensée dans la zone projet.



Extrait du règlement graphique du PLU de Gujan-Mestras (Source : Ville de Gujan-Mestras)

Le site est situé à

- 2,5 km au sud de la ZNIEFF 2 (720001949) - Bassin d'Arcachon
- 2,9km au nord de la ZNIEFF 1 (720014148)- Lette de la craste de nezer
- 2,5km au sud de la zone Natura 2000 (SIC FR7200679) Bassin d'Arcachon et Cap Ferret
- 2,5km au sud de la zone Natura 2000 (ZICO) (ZPS FR7212018) Bassin d'Arcachon et banc d'Arguin
- 2,9 km au nord de la zone Natura 2000 (SIC FR7200702) Forêts dunaires de La Teste de Buch



- Analyse des enjeux :

Au vu de l'éloignement et compte tenu de l'usage actuel (parking) de la zone du projet et des caractéristiques des ZNIEFF et zonages Natura 2000 recensées à proximité, on peut considérer que le lien entre les espaces bénéficiant d'une protection réglementaire et le projet est faible à nul.

Environ 70 arbres actuellement en place sur le parking seront abattus. En compensation, des arbres seront replantés sur le foncier du Parc Aqualand. Des discussions seront également menées avec la mairie (prp pour définir d'autres zones propices sur le foncier communal.

Ces arbres seront enlevés en dehors des périodes propices à la nidification (de mi-mars à mi-août)

- Gestion la végétation présente sur site :

Il est à préciser que la végétation et arbres présents en limite du site d'implantation seront conservés.


Environ 70 arbres actuellement en place sur le parking seront abattus. En compensation, des arbres seront replantés sur le foncier du Parc Aqualand. Des discussions seront également menées avec la mairie pour définir d'autres zones propices sur le foncier communal.

Les arbres seront par ailleurs enlevés en dehors des périodes propices à la nidification (de mi-mars à mi-août). Ces arbres sont d'essences variées (Pin maritime, Bouleau, peuplier, cyprès, marronnier,...)

La typologie du sol (stationnement engazonné et voirie en stabilisé) restera inchangé.

 Arbres supprimés



 Arbres supprimés

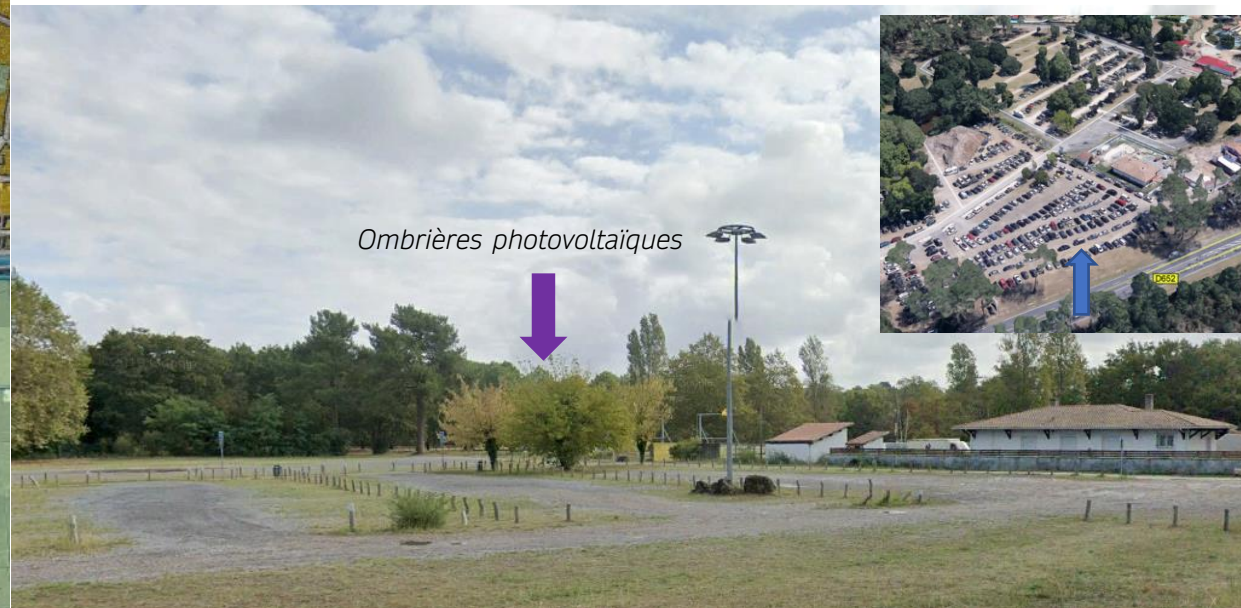


- Aucun monuments/sites classés ou inscrit n'est recensé dans un rayon d'1km. Le site classé « Dune du Pilat et forêt usagère est distant de 2,6km)
- Le site est actuellement l'aire de stationnement du parc ludique Aqualand.
- Le parking est peu perceptibles depuis les voies et habitations les plus proches. En effet des arbres hauts ceinturent le site.
- La végétation et arbres présents en limite du site d'implantation seront conservés.



Monuments historiques et sites classés/inscrits (source : atlas des patrimoines)

Point de vue depuis la route des Bénévoles (Nord)

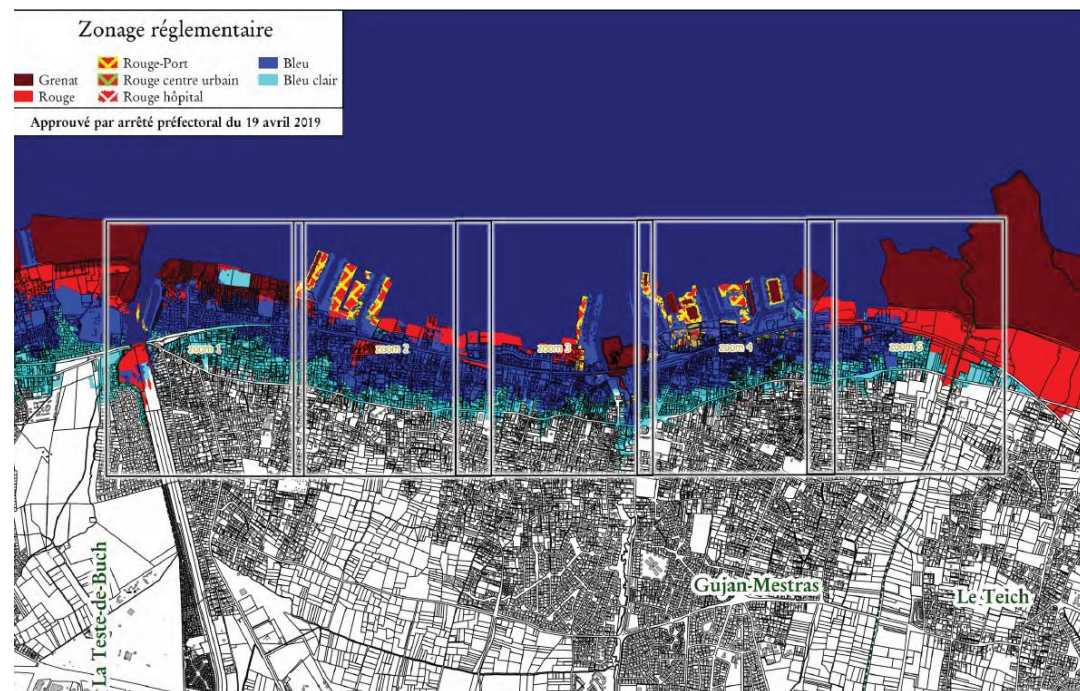


Point de vue depuis la RD 852 (Ouest)



Les risques majeurs recensés sur la commune :

- Inondation par submersion marine
- Feu de forêt
- Inondation par Submersion marine :
  - La ville de Gujan-Mestras dispose d'un PPRNSM approuvé
  - Le site du projet se situe en dehors de tout périmètre réglementaire. Celui-ci ne concerne que la frange littorale au nord de la commune.
- Feu de forêt:
  - La ville de Gujan-Mestras dispose d'un PPRif prescrit.
  - Le projet prend en compte toutes les mesures nécessaires contre le risque incendie. Le SDIS 33 sera consulté pendant l'instruction du permis de construire et les prescriptions énoncées seront strictement respectées.



	Enjeux et Mesures	Niveau d'impact
Eau	Le projet d'ombrières n'apportera aucune modification aux mesures de gestions des eaux pluviales actuelles. Il n'y aura pas d'imperméabilisation supplémentaire. Le seul impact au sol du projet étant les structures porteuses pour une surface inférieure à 20 m <sup>2</sup> cumulée sur l'ensemble du projet et également les locaux techniques pour une surface estimée à 20 m <sup>2</sup> .	Peu significatif
Zones protégées	Le projet concerne une aire de stationnement lié à un parc ludique. Les enjeux environnementaux seront pris en compte à chaque phase du projet notamment en phase construction suivant les éventuelles prescriptions	nul
Faune/flore	Environ 70 arbres actuellement en place sur le parking seront abattus. En compensation, des arbres seront replantés sur le foncier du Parc Aqualand. Des discussions seront également menées avec la mairie pour définir d'autres zones propices sur le foncier communal. Les arbres seront par ailleurs enlevés en dehors des périodes propices à la nidification (de mi-mars à mi-août),	Peu significatif
Paysage et visibilité	Les arbres et végétations présents en limites du projet. seront conservés. Les ombrières seront peu perceptibles depuis les habitations les plus proches	Peu significatif
Risques Naturels	Le site n'est concerné par aucun risque majeur.	Peu significatif
Activités	L'enjeu est de développer les énergies renouvelables sur les espaces anthropisés,	positif
Archéologie et Monuments Historiques	Le projet ne se situe pas dans le périmètre des 500 m d'un Monument historique,	nul
Document d'urbanisme	La construction d'ombrières photovoltaïques est compatible avec le règlement de cette zone. Par ailleurs aucune servitude n'est recensée dans la zone projet.	positif
Réseau divers	Pas de servitudes dans le périmètre du projet.	nul



**URBASOLAR**  
"Solar energy for a green planet"





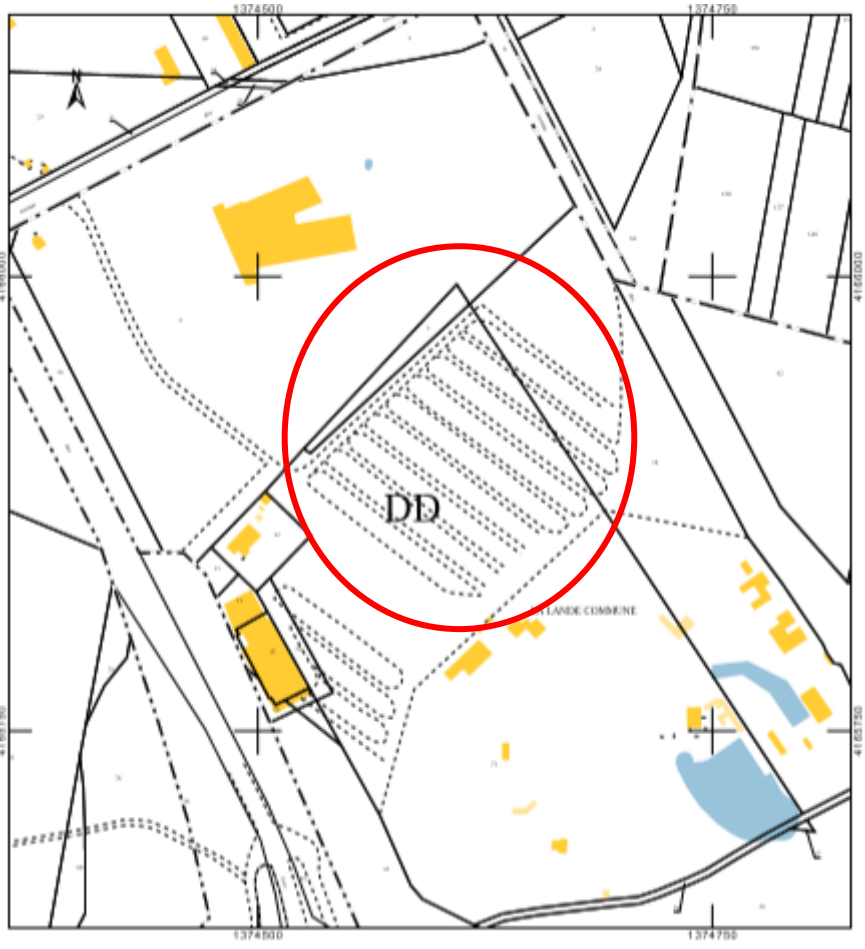
Demande d'examen au cas par cas  
Projet d'ombrières photovoltaïques  
Aqualand – Gujan-Mestras

ANNEXES

 **URBASOLAR**  
"Solar energy for a green planet"

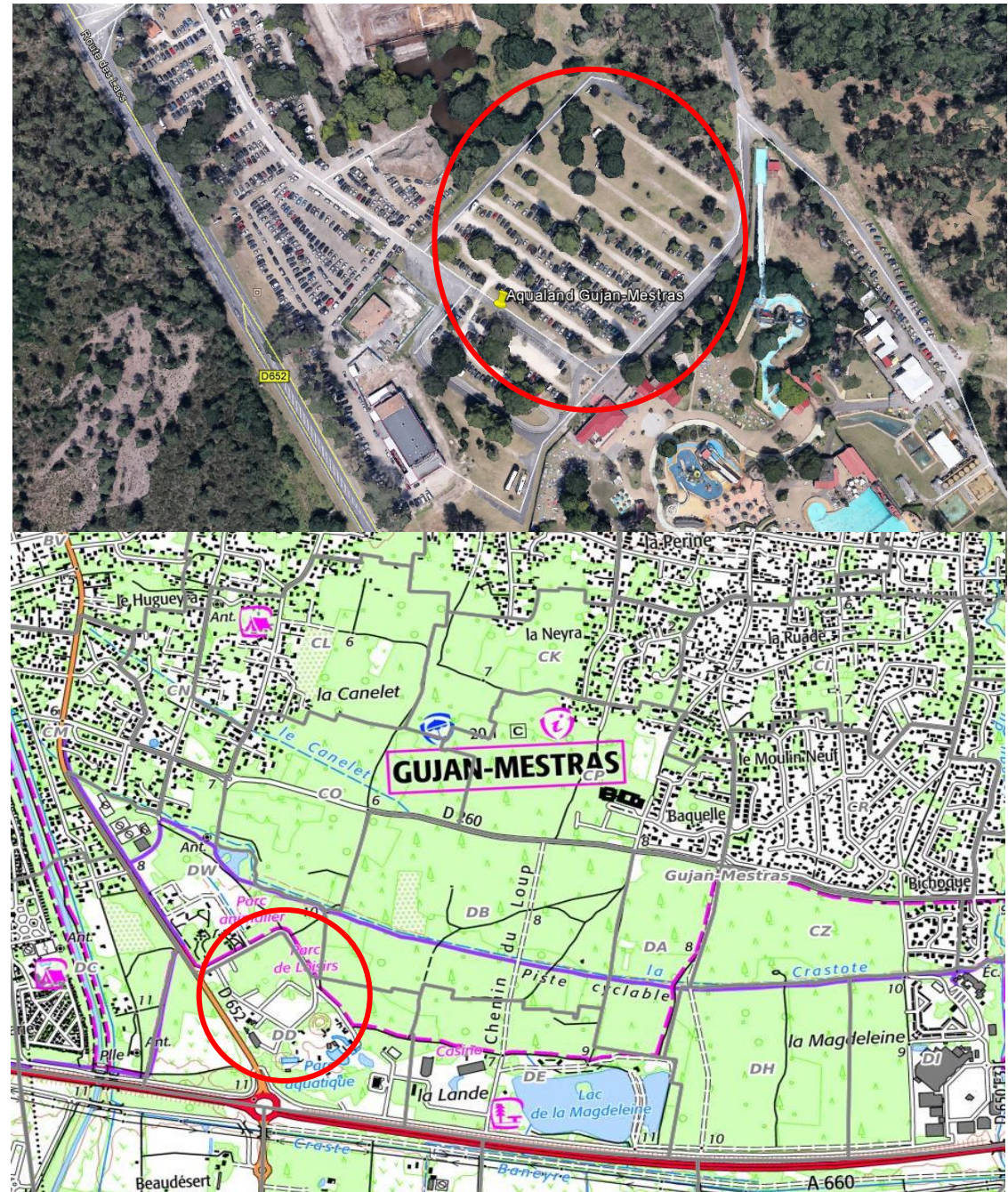


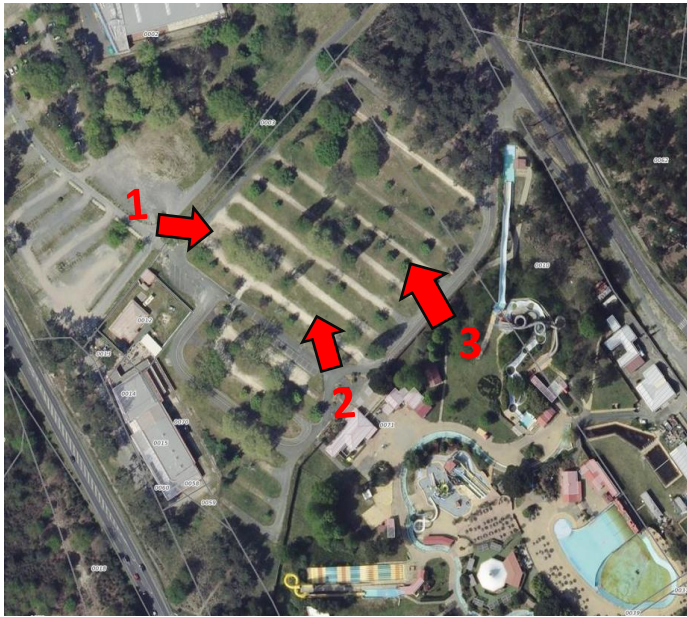
■ Plan cadastral:

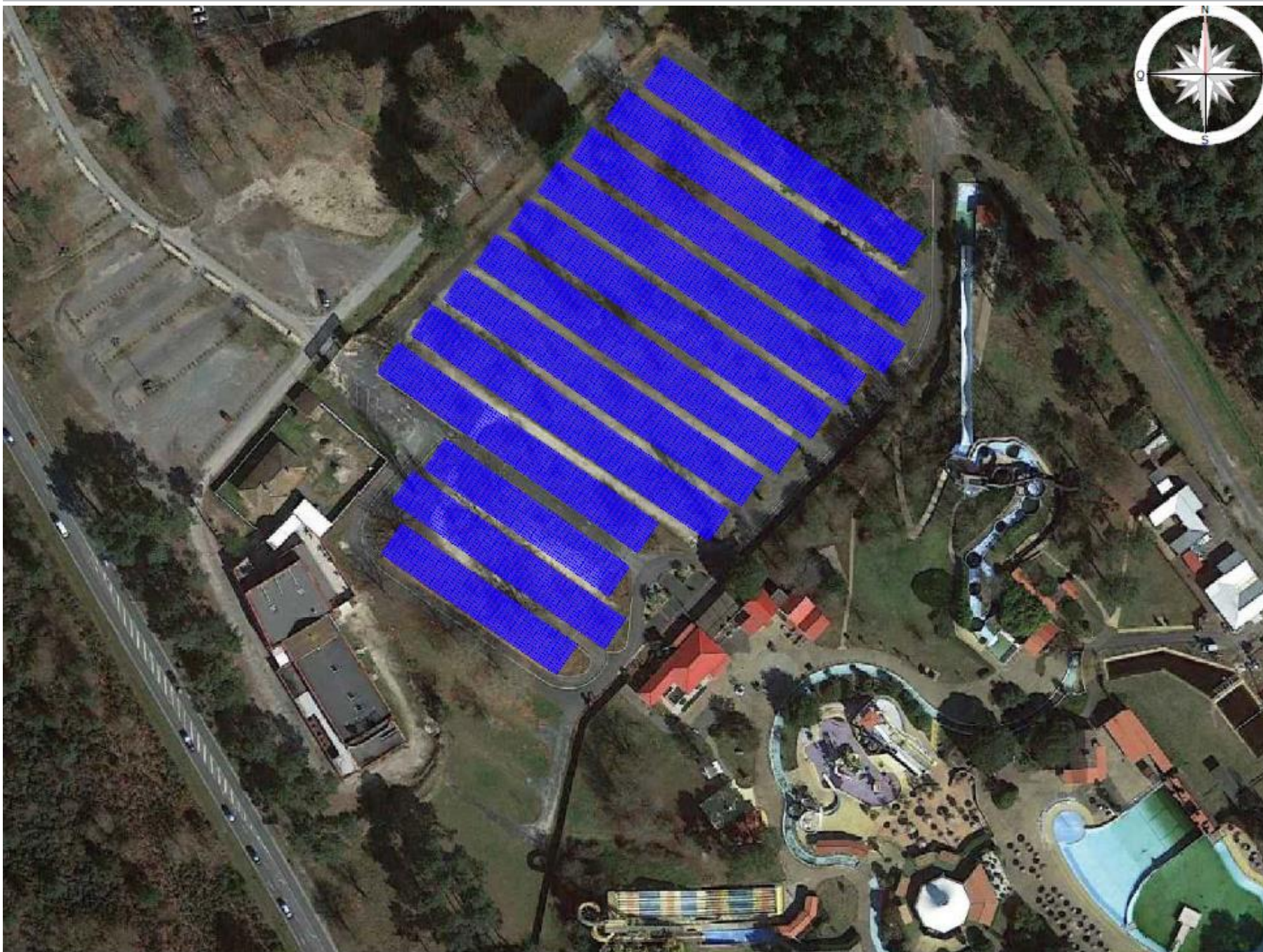


Section DD– Parcelle n° 11

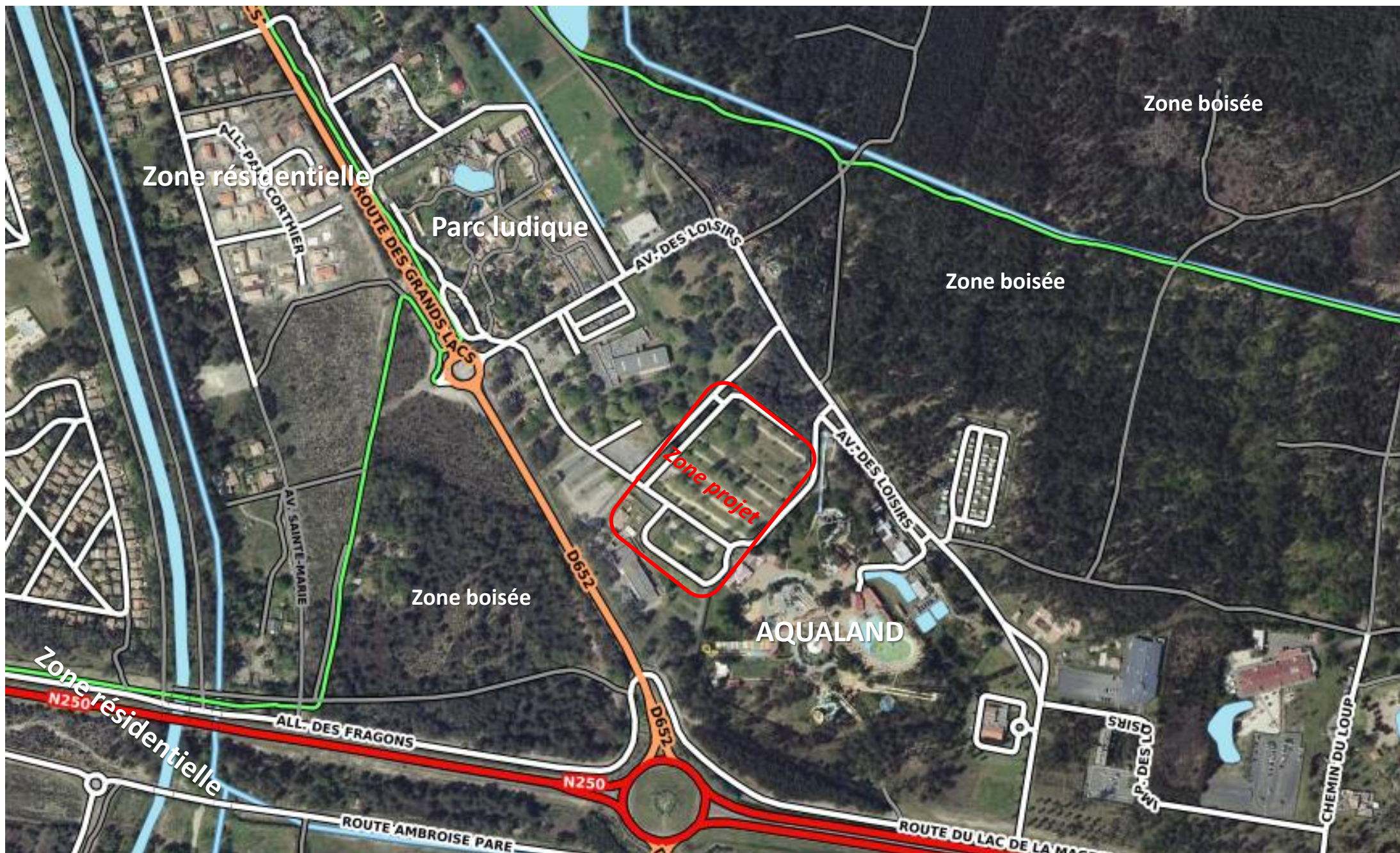
Gujan-Mestras (33)







Emprise au sol :  
 $\pm 18\,100\text{ m}^2$







**URBASOLAR**  
"Solar energy for a green planet"

